

## CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du lundi 9 mai 2022

### Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire  
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Mélanie HERVE ; M. Samuel HAREL (à partir de 19h30)  
Mme Dominique CLERGET ;  
Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Jean-Jacques CAMPION

### Absent excusé

M. Alain GAYET (donne pouvoir à Mme Dominique CLERGET)  
M. Marc CHAZELLE (donne pouvoir à M. Jean-François MOREL)  
M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD)  
M. Samuel HAREL (donne pouvoir à Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE jusqu'à son arrivée à 19h30)

\* \* \* \* \*

La séance est ouverte à 19 heures par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint

### Le Conseil municipal

**Désigne** à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

**Adopte** à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 28 mars 2022 ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant le contrat de maîtrise d'oeuvre avec la société Fidelin pour le projet d'aménagement et de développement durable de la Commune et autorisant le Maire à le signer ; sur la base d'un montant des travaux (estimation au stade avant-projet) de 401 000 € HT et d'un taux de rémunération de 9%, la rémunération de la société Fidelin sera de 36 090 € HT ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant le projet d'aménagement et de développement durable de la Commune et son plan de financement ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant la demande de subvention auprès du Département du Calvados au titre de l'APCR + pour le projet d'aménagement et de développement durable de la Commune ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant la demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du FNADT, pour le projet d'aménagement et de développement durable de la Commune ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant la demande de subvention auprès de la Région Normandie pour l'installation de bornes de recharge de vélos électriques dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable de la Commune ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant le projet de convention financière avec le Département pour les travaux qu'il prendra en charge sur la RD 49 et la RD 146 dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable de la Commune et autorisant le Maire à le signer ;

**Adopte** la délibération autorisant l'occupation du domaine public de la place Michel Vermughen et de la rue des Haras par les exploitants ou gérants d'activité de restauration et de service de boissons pour la saison 2022, par 7 voix Pour et 4 abstentions

Par conséquent :

- Les dispositions qui suivent s'appliqueront les week-end des 21-22 mai et de l'Ascension - du 26 au 29 mai, puis tous les jours à partir du 1<sup>er</sup> juin jusqu'au week-end du 1<sup>er</sup> octobre 2022 compris, de 11 heures à 22 heures (proposition acceptée par le Conseil, à l'exception de M. Jérôme BANSARD, M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN, Mme Elisabeth SAUTY de CHALON - qui se prononcent en faveur d'une période de 3 mois, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre - et de M. Alain GAYET) ;
- La route R 49-D sera rendue piétonnière, afin que les commerçants exerçant une activité de restauration et de service de boissons puissent y installer des contre-terrasses au droit de leur commerce, dès lors qu'ils en auront fait la demande ;
- Le stationnement sera interdit au droit du Bar-Tabac "L'Orée du village" pour permettre l'installation d'une contre-terrasses, dès lors que ses gérants en auront fait la demande ;
- Ces contre-terrasses pourront servir à des activités de restauration et au service de boissons ;
- Elles devront avoir une superficie maximale de 10 m<sup>2</sup>, ce qui représentera jusqu'à 10 personnes, par table de 2, 4 ou 6 personnes ;
- S'agissant de la R 49-D, les tables devront être installées en bordure de la place, de manière à ce qu'un passage soit laissé pour les piétons sur la chaussée de cette voie ;
- S'agissant de la rue des Haras, au droit de l'Orée du village, les tables devront être installées sur les places de stationnement au droit de l'établissement, charge à ses gérants de mettre en place un dispositif permettant de garantir la sécurité des consommateurs ;
- Ces installations devront pouvoir être déplacées par lesdits commerçants si les besoins de sécurité ou ceux des riverains l'imposent ;
- Ces règles s'appliqueront pour tout autre utilisation du domaine public routier à des fins de restauration et de service de boissons qui ferait l'objet d'une autorisation ;
- En contrepartie de l'installation de ces contre-terrasses, une redevance sera perçue sur la base de 25 € / m<sup>2</sup> et par mois ; cette redevance fera l'objet d'un titre de recettes mensuel ; pour les week-end des 21-22 mai et de l'Ascension - du 26 au 29 mai, cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant la demande de subvention auprès du Département du Calvados au titre de l'APCR+ pour l'installation de bornes de défense contre l'incendie ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'installation de bornes de défense contre l'incendie ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant l'adhésion de la Communauté de communes de Bayeux Intercom au Syndicat départemental d'énergies du Calvados (SDEC), pour lui transférer sa compétence "Eclairage public" des zones d'activités économiques (ZAE) ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération modifiant la délibération du 28 février 2022 concernant les conditions d'embauche d'un agent saisonnier pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 26 heures par semaine ;

**Prend connaissance et débat** des communications suivantes :

- M. Jean-François MOREL, Conseiller communautaire représentant de la Commune à N.C.P.A, présente le compte-rendu d'activité de la Communauté de communes :
  - Point de collecte des ordures ménagères : les travaux achevés, le nouveau matériel doit finir d'être installé cette semaine ;
  - Installation prochaine, pour une période de test, d'une zone de compostage collectif à proximité du point de collecte, sur la partie proche du ruisseau : elle comprendra 3 bacs ayant chacun un rôle particulier (déchets frais ; matières sèches ; maturation du compost avant utilisation) : elle sera d'abord mise à la disposition des commerçants de bouche (après une rapide formation), avec la possibilité d'être ensuite utilisée par les habitants ;
- Retour sur la Fête des géraniums du 8 mai : cette Fête fut un grand succès dont tout le monde a pu se féliciter. Le Maire en remercie les membres du Comité des Fêtes pour la qualité de l'organisation, ainsi que tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour en assurer la réussite ;
- Les travaux de déplacement de l'aire de vidange pour les camping-cars et d'installation d'une nouvelle borne pour l'eau viennent de débuter ce lundi 9 mai, pour une durée d'environ 15 jours ;
- Nomination d'un régisseur suppléant pour la régie de recettes de l'aire de camping-cars : afin d'assurer la continuité de la perception de ces recettes lors des fermetures du Bar-Tabac, un

- régisseur suppléant va être désigné ; M. Eric FAVRE a donné son accord de principe, qui devra être confirmé par Arrêté ;
- Point sur les difficultés actuelles rencontrées par la Boulangerie :
    - Pour rappel, M. Jean-Jacques CAMPION avait attiré l'attention du Conseil, lors de sa séance du 17 janvier 2022, sur les difficultés actuelles rencontrées par la boulangerie ; il s'interrogeait notamment sur la possibilité pour la Commune de lui apporter une aide financière ;
    - M. le Maire avait alors indiqué en avoir déjà parlé avec M. LE PALMEC : il a également obtenu un rendez-vous avec lui et la personne en charge du développement économique à N.C.P.A, qui serait en capacité d'apporter une aide en matière d'investissement à une entreprise ou un artisan en difficulté ; M. Jean-François MOREL avait également apporté des précisions sur le cadre juridique qui limite les possibilités d'intervention de la Commune en la matière ;
    - Depuis lors, la Mairie a continué à explorer toutes les pistes possibles : M. Jean-François MOREL s'est à nouveau rapproché de N.C.P.A pour explorer les possibilités offertes par le dispositif "ARMES" ("Prévention et accompagnement des difficultés d'entreprises") mis en place par la Région Normandie dont 3 volets - Trésorerie, Conseil et Investissement - étaient susceptibles de convenir à la situation de la boulangerie
    - M. MOREL a remis une synthèse de ce dispositif à M. LE PALMEC - l'entreprise concernée devant elle-même déposer sa demande d'intervention directement auprès des services de la Région - en lui indiquant se tenir à sa disposition s'il souhaitait être accompagné dans ses démarches ;
    - M. Jérôme BANSARD rappelle à nouveau l'attachement de la Commune à la pérennité de commerces de proximité qui, tels la boulangerie ou le Bar-Tabac, contribuent à créer une activité et un lien social toute l'année à Beuvron ;
  - Pour rappel, désormais, les délibérations du Conseil municipal figureront sur le Site internet de la Commune, afin de permettre aux habitants de pouvoir les consulter et de mieux être informés sur les décisions prises par le Conseil ; d'ores et déjà, toutes les délibérations des séances de l'année 2022 sont disponibles sur le Site ;
  - Le support de présentation de la Réunion publique du 2 mai du projet d'aménagement et de développement durable de la Commune sera disponible dès cette semaine sur le Site de la Commune ;

La séance est levée à 20h15

Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge

